

RénoV' REVEL



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

Les AIDES !



& LOGEMENTS COMMERCES



				HABITAT		
				Rénov'ton logement	Rénov'ta façade	Rénov'tes volets
POUR QUI ?				Copropriétaires et propriétaires de logements	Copropriétaires et propriétaires d'immeubles	Copropriétaires et propriétaires de logements
QUOI ?				Une opération d'aide à la réhabilitation des logements dans le centre de Revel va contribuer à rénover 300 logements sur 5 ans. Un accompagnement gratuit et des subventions sous conditions sont mis en place dans l'objectif d'améliorer l'habitabilité en centre-ville et de lutter contre la vacance.	Travaux de rénovation de l'intégralité des éléments de la façade, du rez-de-chaussée à la gouttière.	Restauration ou remplacement des volets, encadrements des volets, encadrements de fenêtres et portes-fenêtres en bois.
OÙ ?				Périmètre correspondant au centre-ville élargi (cf. plan page 3).	Rues de Dreuilhe, Vauré, Victor Hugo, Marius Audouy et Place Philippe VI de Valois (galeries). (cf. plan page 6).	Zone 1 du site patrimonial remarquable correspondant au centre-ville et aux allées Charles de Gaulle (cf. plan page 7).
COMBIEN ?				Allant d'un accompagnement gratuit de votre projet par l'équipe d'architectes-conseils Issot Riera jusqu'à 80% du montant de vos travaux subventionnés selon les cas de figure.	20% à 60% du montant hors taxes des travaux éligibles uniquement pour les façades visibles depuis la rue.	100 € maximum par baie. Subvention maximale de 500 € par immeuble, inférieure à 50% du montant hors taxes des travaux éligibles.
À QUI S'ADRESSER ?				Les architectes-conseils Issot Riera renovtonlogement@gmail.com 06 45 52 90 48	Mairie de Revel Service urbanisme 05 62 18 85 32	Mairie de Revel Service urbanisme 05 62 18 85 32
DURÉE DE L'ACTION				Jusqu'à 2025	Jusqu'à 2025	Jusqu'à 2025
PARTENAIRES FINANCIERS				Ville de Revel / ANAH / CD 31 Rég. Occitanie / Bque. des Territoires	Ville de Revel Région Occitanie	Ville de Revel

DISPOSITIF FISCAL DENORMANDIE							
Investisseurs							
Le dispositif fiscal Denormandie s'adresse aux bailleurs qui achètent un bien ancien et souhaitent le mettre en location longue durée (6, 9 ou 12 ans).							
3 conditions à remplir : <ul style="list-style-type: none"> • exécuter des travaux à hauteur de 25% du coût total d'acquisition du bien, • respecter la liste des travaux éligibles, • proposer des loyers abordables. 							
Commune de Revel							
Les bailleurs bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu calculée sur la totalité de l'opération.							
 <p>Pour une location de</p> <table border="0"> <tr> <td>6 ans :</td> <td>9 ans :</td> <td>12 ans :</td> </tr> <tr> <td>- 12 %</td> <td>- 18 %</td> <td>- 21 %</td> </tr> </table>		6 ans :	9 ans :	12 ans :	- 12 %	- 18 %	- 21 %
6 ans :	9 ans :	12 ans :					
- 12 %	- 18 %	- 21 %					
Les architectes-conseils Issot Riera renovtonlogement@gmail.com 06 45 52 90 48							
Jusqu'à 2022							
État							

COMMERCE	
<i>Rénov'ta boutique</i>	Pass commerce de proximité
Propriétaires du fonds commercial	Propriétaires du fonds commercial
Des aides aux commerçants et artisans de la ville qui modernisent leur local commercial accueillant du public.	Pour la modernisation des points de vente, destinés à l'accueil d'activités commerciales ou artisanales indépendantes.
Les professions libérales, pharmacies et activités liées au tourisme en sont exclues.	Dépenses éligibles : <ul style="list-style-type: none"> • travaux de modernisation : rénovation de vitrines, accessibilité PMR..., • investissements matériels : neufs de production.
Partie ouest de la Bastide revéloise (cf. plan page 9).	Commune de Revel
44% maximum de la dépense subventionnable sur des investissements apportant une valeur ajoutée :	Le taux d'intervention est de 50% des dépenses éligibles avec :
<ul style="list-style-type: none"> • aménagements pour une meilleure attractivité, • amélioration de l'outil de production (mise aux normes, sécurisation des locaux, renforcement de la capacité de production...), • mise aux normes de l'accessibilité des locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • un montant d'aide plafonné à 20 000 €, • un montant d'investissement éligible supérieur à 10 000 € HT.
Mairie de Revel Manager centre-ville 06 26 93 89 28 managercv@mairie-revel.fr	La Région Occitanie 05 61 33 57 42 michele.razau@laregion.fr
Jusqu'à fin 2021	
Ville de Revel État	Région Occitanie



Rénov' ton logement

Une opération d'aide à la
réhabilitation des logements
dans le centre de Revel,
jusqu'en 2025

Propriétaire

Copropriétaire

Investisseur

Pendant 5 ans, avant tout travaux sur vos logements vacants ou occupés :
Venez rencontrer nos architectes-conseils GRATUITEMENT en mairie



Jean-Marc Issot



Frédérique Riera

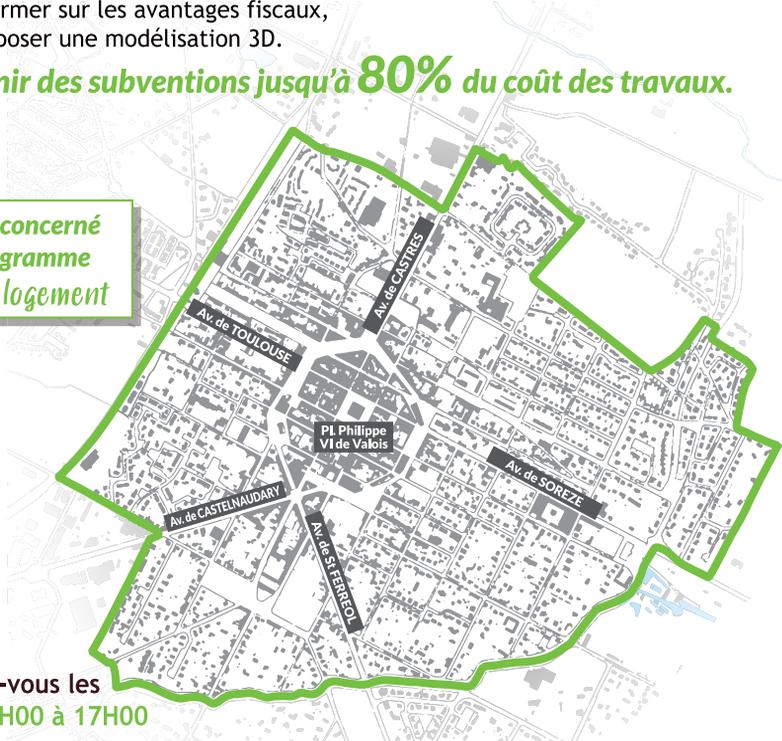


Natacha Issot

- Pour :**
- Etudier vos besoins
 - Vous conseiller sur votre projet, le montage financier et sur vos travaux,
 - Vous aider à la constitution de vos demandes de subventions,
 - Vous informer sur les avantages fiscaux,
 - Vous proposer une modélisation 3D.

Vous pouvez obtenir des subventions jusqu'à 80% du coût des travaux.

Périmètre concerné
par le programme
Rénov' ton logement



Permanence
à la mairie de Revel
uniquement sur rendez-vous les
lundis après-midi de 14H00 à 17H00

Contact :
Les architectes-conseils Issot Riera
Tél. : 06 45 52 90 48
renovtonlogement@gmail.com



Rénov'
ton logement

ENQUETE HABITAT



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

Tél. : 06 45 52 90 48
renovtonlogement@gmail.com

La Ville de Revel met en place le dispositif **Rénov' ton logement** visant à soutenir financièrement les opérations de réhabilitation des logements situés dans un périmètre défini. Cette enquête vise à identifier des propriétaires potentiellement intéressés. Vous serez recontactés ultérieurement par l'équipe en charge du projet.



**Pour remplir l'enquête en ligne
allez sur le site de la mairie de Revel
ou utilisez ce QRcode**

- Vous êtes**
- Propriétaire et occupant de votre logement
 - Propriétaire d'un ou plusieurs logements locatifs
Nombre de logements locatifs :
 - Propriétaire d'un ou plusieurs logements vacants
Nombre de logements vacants :

Vos coordonnées

- Nom
- Adresse complète : n° Rue
- Code postal Ville
- Téléphones fixe Portable
- Adresse mail
- Vous souhaitez réaliser des travaux sur :
 - Le logement que vous occupez
 - Un logement vacant que vous possédez
 - Un logement que vous possédez et louez à un locataire
- Autres cas à préciser

1 - Le logement que vous occupez

- Votre situation familiale : Seul Couple sans enfant
 Couple avec enfant(s) Famille monoparentale
- Votre logement est isolé en toiture équipé de double vitrage
- chauffé précisez le type
- Travaux que vous souhaitez réaliser :

.....

.....

.....

.....



2 - Un (ou des) logement(s) que vous louez à un locataire

• Adresse du ou des logement(s) :

.....
.....

Si un seul logement :

• Type : Studio T2 T3 T4 T5 et +

Surface du logement : m²

• Montant du loyer : € hors charges

• Nombre de personnes vivant dans le logement :

1 2 3 4 5 6 7 et +

• Date d'entrée du locataire dans le logement :

• Le logement est isolé en toiture équipé de double vitrage

chauffé précisez le type

• Travaux que vous souhaitez réaliser :

.....
.....
.....
.....

3 - Un (ou des) logement(s) vacant(s) que vous possédez

• Adresse du ou des logement(s) vacant(s) :

.....
.....

• Raison de la vacance :

.....

• Projet : réhabiliter pour y habiter réhabiliter pour le louer

• Travaux que vous souhaitez réaliser :

.....
.....
.....

Vous allez être recontacté par les architectes qui animent le dispositif **RÉNOV'** ton logement
(Jean Marc Issot, Frédérique Riera, Natacha Issot)

Informations relatives à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) : Les informations recueillies dans l'enquête habitat feront l'objet d'un traitement papier et informatisé destinée uniquement au dispositif «renov'ton logement». Les données pourront avoir comme destinataires dans la limite de leurs attributions respectives, l'équipe en charge du dispositif mandatée par la Ville de Revel, les élus et les services de la Ville.

Durée de conservation des données : les données seront conservées pendant la durée du dispositif.

Droits de la personne et consentement : conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition pour motif légitime. Ces droits peuvent être exercés à tout moment en vous adressant à accueil@atd31.fr. Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des informations de l'enquête Habitat pourra être retiré à tout moment. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou du Procureur de la République.

Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD ci-dessus et donner mon consentement

Merci de votre participation

À déposer en mairie de Revel, 20 rue Jean Moulin ou par mail : renovtonlogement@gmail.com





Rénov' ta façade

Travaux de rénovation de
l'intégralité des éléments de
la façade, du rez-de-chaussée
à la gouttière

Montant de la subvention :

20% à 60% du montant hors taxes des travaux éligibles
uniquement pour les façades visibles depuis la rue.

Avec la participation de la Région Occitanie.

**Le montant de la subvention varie en fonction
de l'intérêt patrimonial du bâtiment**

**Rues concernées
par l'opération
Rénov'ta façade**

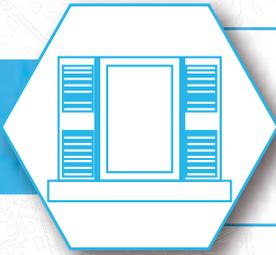


Plus d'informations
sur le site : mairie-revel.fr

Contact :
Service urbanisme
20, rue Jean Moulin
31250 Revel
Tél. : 05 62 18 85 32
urbanisme@mairie-revel.fr



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr



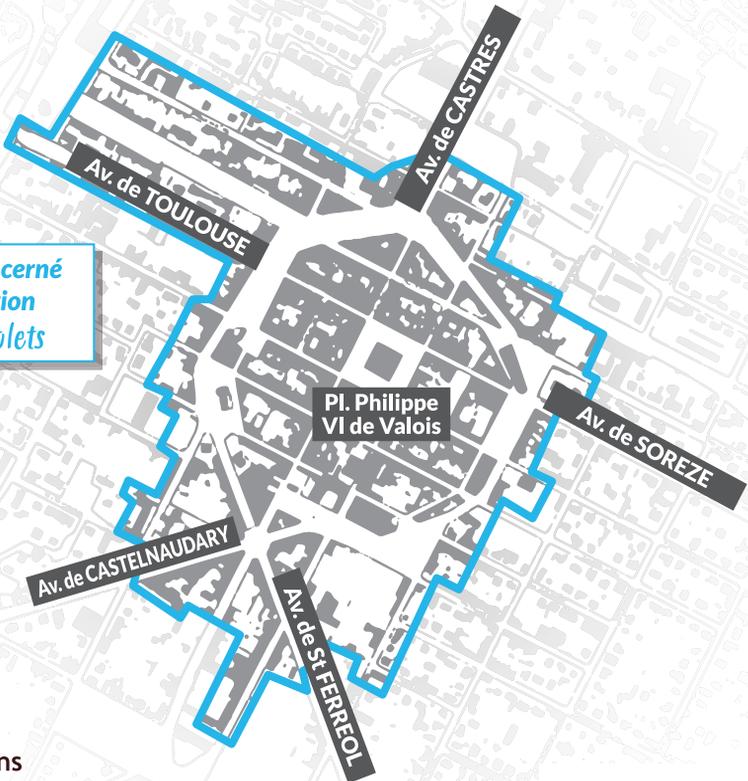
Rénov' tes volets

Restauration ou remplacement
des volets, encadrements de
fenêtres et portes-fenêtres
en bois

Montant de la subvention :

100 € maximum par baie,
subvention maximum de 500 € par immeuble,
inférieure à 50% du montant hors taxes des travaux éligibles.

Périmètre concerné
par l'opération
Rénov'tes volets



Plus d'informations
sur le site : mairie-revel.fr

Contact :
Service urbanisme
20, rue Jean Moulin
31250 Revel
Tél. : **05 62 18 85 32**
urbanisme@mairie-revel.fr



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

DISPOSITIF FISCAL DENORMANDIE :

une réduction d'impôt pour de l'investissement locatif dans l'ancien

Un propriétaire bailleur qui rénove un logement ancien sur Revel peut bénéficier de réductions fiscales sous conditions :

- Faire des travaux à hauteur de 25% du coût d'acquisition,
- Les travaux correspondent :
 - à un gain énergétique d'au moins 30%,
 - à un bouquet de 2 travaux parmi 5 éligibles,
 - à l'aménagement des surfaces habitables (*aménagement d'un sous-sol ou des combles*),
 - à la création de surfaces habitables (*selon possibilité du document d'urbanisme en vigueur*),
- Le logement doit être mis en location longue durée (voir ci-dessous) avec un loyer plafonné. Le zonage conditionnant les plafonds de ressources et les niveaux de loyers est le C.

Le plafond de dépenses pour Revel : 300 000 €.



Les bailleurs bénéficient

d'une réduction d'impôt calculée sur la totalité de l'opération.



Pour une location de 6 ans : - 12%



9 ans : - 18%



12 ans : - 21%

Exemple : Vous achetez un bien 200 000 € auquel s'ajoutent des dépenses de rénovation de 50 000 €. Vous louez sur une période de 12 ans.

Vous bénéficiez d'un **avantage fiscal de 52 500 €**
soit **4 375 € de réduction d'impôt sur le revenu par an.**

Plus d'informations sur le site

www.economie.gouv.fr/particuliers/reduction-impot-denormandie

Contact : Cabinet Issot Riera
renovtonlogement@gmail.com

06 45 52 90 48



Rénov' ta boutique

Modernisation de votre
commerce, de l'outil de
production et accessibilité

Commerçant

Artisan

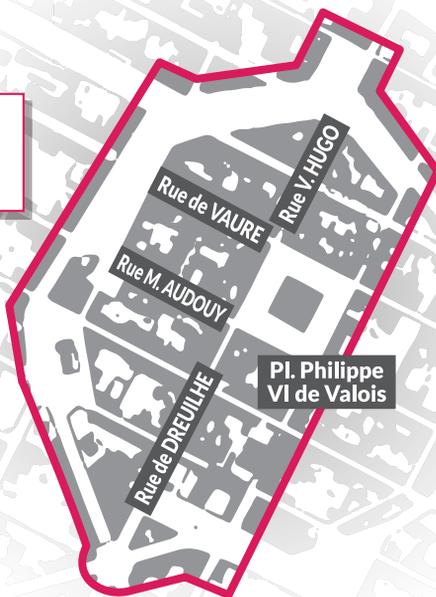
Montant de la subvention :

44% maximum de la dépense subventionnable
montant minimum de travaux : 3000 € HT ou 1000 € HT
pour l'accessibilité et la sécurité du local

Pour être éligible il faut :

- être inscrit au **Registre du Commerce et/ou au Répertoire des métiers**
- réaliser un **diagnostic développement avec la CCI ou la CMA**
(facturé 100 € HT)

Périmètre concerné
par l'opération
Rénov'ta boutique



**Vous avez des projets
d'installation ou de rénovation
de votre commerce ?**

Contactez-nous !

Pour plus de renseignements,
adressez-vous au Manager centre-ville
de la mairie de Revel
20, rue Jean Moulin
31250 Revel
Tél. : 06 26 93 89 28
managercv@mairie-revel.fr



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
*Solennité
Égalité
Fraternité*

Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

Pass commerce de proximité



La Région Occitanie aide à la modernisation des points de vente, destinés à l'accueil d'activités commerciales ou artisanales indépendantes réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 800 000 € HT (hors professions libérales).

Les dépenses éligibles sont :

- travaux de modernisation : dépenses externes de rénovation vitrines, accessibilité PMR,
- investissements pour l'achat de matériel : les dépenses de matériels neufs de production, à l'exclusion des investissements de renouvellement, des véhicules, des matériels de bureaux et d'équipement informatique.

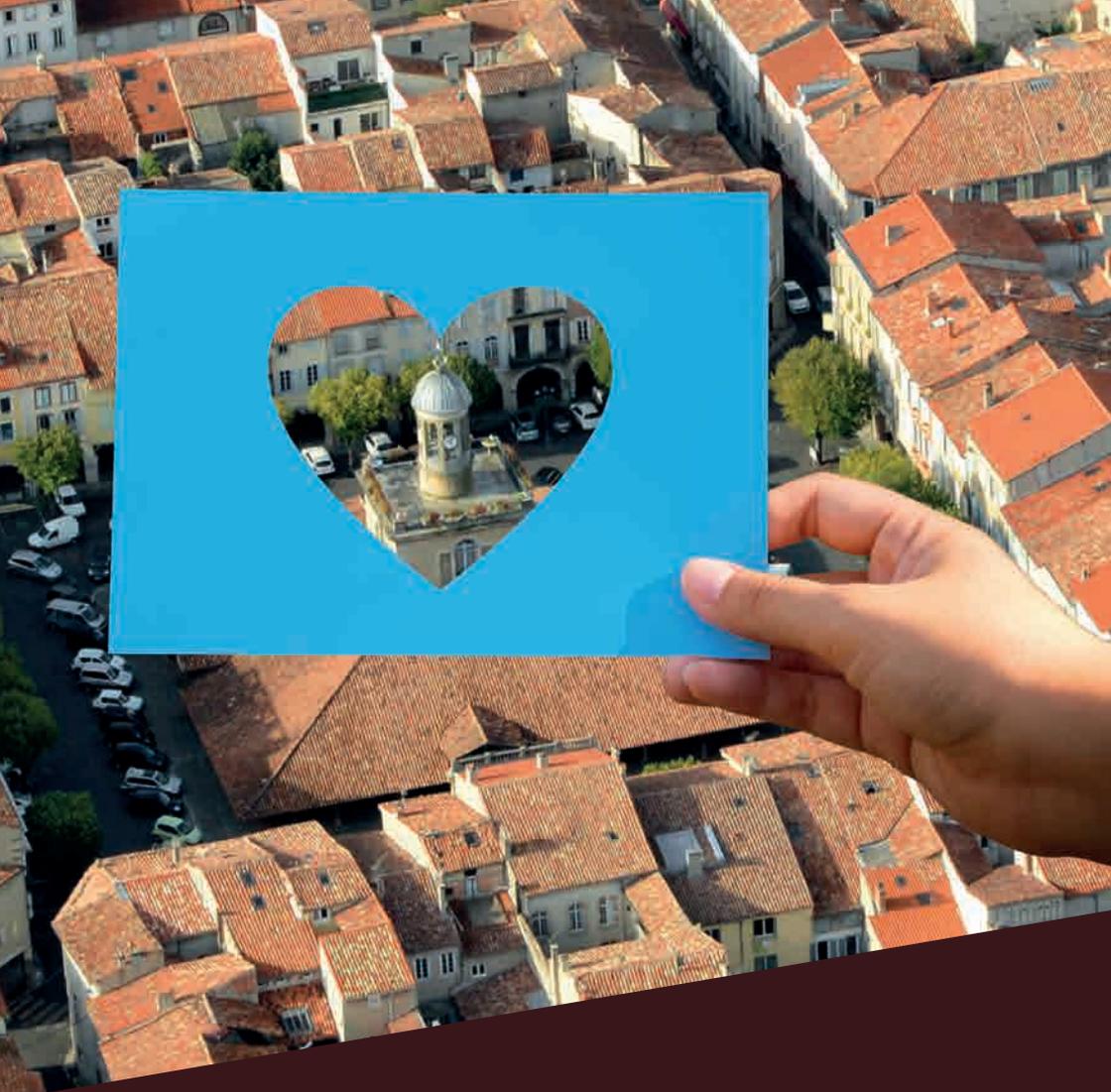
Seuls les investissements concernant les activités professionnelles sont éligibles. Le taux d'intervention est de 50% des dépenses éligibles avec :

- un montant d'aide plafonné à 20 000 €,
- un montant d'investissement éligible supérieur à 10 000 € HT.

Pour plus de renseignements
contacter la Région Occitanie :

Contact :
Michèle Razau
Tél. : 05 61 33 57 42
michele.razau@laregion.fr





Directeur de publication : L. Hourquet. Comité de rédaction : L. Girod. Maquette et mise en page : R. Amiel.
Crédits photos : photothèque mairie, Freepik. Impression : Créations Graphik - 31250 Revel.
Tirage : 6 000 exemplaires. Ce document est imprimé sur du papier certifié PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.
Edition octobre 2020